



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 6614

## Texte de la question

M. Maurice Leroy \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude des personnels de la Banque de France à propos d'une éventuelle restructuration. En effet, la Banque de France aurait pour projet d'engager un important programme d'économies, de rationalisation de ses structures et des conditions d'exercice de ses activités qui pourrait conduire à la fermeture de nombreuses succursales locales. Cette réforme aurait entre autres objectifs d'aligner le nombre des succursales et les effectifs de la Banque de France sur l'exemple des autres banques centrales du système européen de la zone euro. Actuellement, la France comptait fin 2001 211 succursales représentant un effectif de 7 740 agents, le nombre de succursales par million d'habitants étant égal à 3,49. La moyenne des autres banques centrales nationales de l'eurosystème est de 1,41. A titre d'exemple, en Allemagne, qui comptait fin 2001 125 succursales, la décision a été prise de ramener leur nombre à 70 d'ici à cinq ans. Il demande au Gouvernement de lui indiquer l'état actuel du projet de la Banque de France et les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour préserver les missions de service public assurées sur l'ensemble du territoire par les succursales de la Banque de France, avec notamment la gestion des dossiers de surendettement au plus près des situations.

## Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 15 octobre 2002 le lancement d'une mission de réflexion sur l'évolution du réseau de succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Cette mission est confiée au secrétaire général de la Banque. Elle a pour but de mener à bien une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, ainsi que les élus locaux, afin d'étudier les mesures permettant d'améliorer l'adéquation de l'implantation territoriale de la banque à son environnement. La Banque de France, comme tout organisme public, doit veiller à rendre à la collectivité nationale le meilleur service au meilleur coût, en prenant en compte l'ensemble des évolutions qui affectent ses métiers et les attentes légitimes du public en matière de qualité et d'efficacité du service rendu. L'ensemble de nos partenaires européens a tiré, dans les années récentes, les conséquences de ces mutations en procédant à des réformes de leur banque centrale. La France ne peut demeurer en retrait de cette évolution. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la nation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6614

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 novembre 2002, page 4228

**Réponse publiée le** : 10 février 2003, page 1039